

Formulaire de paiement

Pour l'OSJJ et la Relève 2018-2019

Nom du ou des musiciens : _____

Cotisation annuelle (incluant le camp de formation) :

1 enfant (membre de un orchestre)	330 \$	2 enfants (dont 1 fait les deux orchestres)	660 \$
1 enfant (membre OSJJ et Relève)	385 \$	2 enfants (membres OSJJ et Relève)	715 \$
2 enfants (membres de un orchestre)	605 \$	3 enfants (membres de un orchestre)	850 \$

N.B. Si vous n'êtes pas certains du montant, veuillez vous référer au parent responsable de l'orchestre.

Modalités de paiement :

Les frais de participation à l'Orchestre sont payables par **chèque(s)** en un ou trois versements. Si vous payez en un versement, le chèque doit être en date de l'inscription. Sinon, vous pouvez payer en trois versements à l'aide de chèques post-datés au nom de l'Orchestre symphonique des jeunes de Joliette ou simplement **OSJJ** aux dates inscrites ci-bas. **Les chèques doivent être remis à la première répétition.**

Pour les musiciens de l'OSJJ seulement : Ajoutez 50 \$ au total pour chaque musicien qui ne suit pas de cours privés (min. 30 minutes par semaine). Une preuve d'inscription à des cours privés sera exigée en cours d'année.

Pour ceux qui paient en trois versements : Vous prenez votre montant total et vous le divisez en trois.

Coût total pour l'année : _____ ÷ 3 = _____

Donc, Versement au 15 septembre 2018 : _____ \$

Versement au 15 novembre 2018 : _____ \$

Versement au 15 janvier 2019 : _____ \$

Réservé à l'administration

Je demande une aide financière à la Fondation Rolland-Brunelle.

Émettre un reçu au nom de : _____